

Comité technique du 29 mai 2020

Déclaration préalable

Monsieur le préfet, Monsieur le secrétaire général, Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer les travaux de ce Comité technique, la CGT Intérieur tient à souligner que nous avons apprécié, Monsieur le préfet, votre gestion de crise et de reprise de l'activité de la préfecture, protectrice des agents en limitant au maximum la présence sur place et en fournissant l'ensemble des équipements de protection aux agents, répartis dans des bureaux séparés, restés pour moitié chez eux en télétravail ou en confinement. Nous sommes conscientes que cette gestion n'a pas été la même dans les autres préfectures, de même que pour votre application a minima du retrait des jours de RTT.

Oui, nous sommes parfois dans la critique, toujours constructive, mais nous savons également reconnaître le positif. Nous regrettons juste de ne pas avoir été associées plus étroitement à cette gestion de crise, notamment par une réunion hebdomadaire comme cela s'est fait dans certaines préfectures.

Cela ne nous empêche pas de rester fortement opposés sur la fond à l'ordonnance du 15 avril 2020, au télétravail élargi et à l'ensemble des réformes de l'État en cours.

A ce sujet, vous avez réuni lundi dernier les organisations syndicales pour une réunion d'information sur le Secrétariat Général Commun, réunion qui ne nous a pas apporté beaucoup d'informations ni de réponses pratiques aux questions des agents.

Nous sommes aujourd'hui convoquées en Comité technique sur le même sujet : le Secrétariat Général Commun.

La CGT Intérieur a participé comme les autres organisations syndicales, aux réunions hebdomadaires avec le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur. Le sujet des réunions SGC a été évoqué par notre syndicat et Monsieur Mirmand a paru surpris de l'organisation de telles réunions en pleine reprise d'activité, alors que la réforme du SGC est reportée au 1^{er} janvier 2021.

Effectivement, nous sommes également très étonnées de cette précipitation qui n'est aucunement justifiée par l'actualité, pour une fois. Les sujets ne manquent pourtant pas en préfecture : la réouverture des locaux au public, la reprise pour l'essentiel des agents le 2 juin, dans quelles conditions, les modifications en terme d'organisation du travail avec un recours massif au télétravail, les prise de RTT suite à l'ordonnance du 15 avril, les remboursements des frais de repas des agents présents pendant le confinement, les primes liées au Covid, la question des avancements et des mobilités avec la disparition des CAP, l'application du décret du 9 mai 2020 sur le forfait « mobilités durables », l'application (enfin!) des avantages spécifiques ancienneté, etc...

Nous restons opposées à la réforme du SGC. Sa mise en œuvre est reportée mais nous en demandons toujours l'abandon. La crise sanitaire a démontré une nouvelle fois que les services de l'État devaient rester des services forts, vers lesquels la population se tourne en cas de difficultés, et qui nécessitent un personnel titulaire et suffisant. La réforme du SGC, destinée à réduire les fonctions supports, n'a donc pas de sens.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Secrétaire général, Mesdames et Messieurs, la CGT vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à notre déclaration liminaire.

La CGT souhaite que cette déclaration préalable soit annexée au procès-verbal de ce comité technique.

